

## LE MULCHING

Mulching signifie "paillage" en anglais. Par ce procédé, l'herbe est broyée finement grâce à une tondeuse équipée d'une lame dédiée, pour être déposée sur le gazon et ainsi fertiliser le sol.

Le mulching permet d'économiser du temps et d'améliorer la qualité du sol. Outre son rôle fertilisant, il protège le sol des écarts de température, limite l'évaporation de l'eau pendant les périodes chaudes et dispense de ramasser l'herbe.

Les brins d'herbe déposés sur la pelouse se dégradent très vite, car ils sont composés de 90 % d'eau !

## LE COMPOSTAGE

Le compostage est également une excellente manière de fabriquer de la matière organique à partir de ses déchets verts et déchets de cuisine. Par ailleurs, l'équilibre paillis (obtenu via le broyage des végétaux) et tontes de pelouse garantit un bon compost, indispensable au bon développement des plantes.

Douarnenez Communauté incite à cette pratique, et propose à la vente des composteurs en bois ou en plastique :

- 20 € les composteurs de 300 litres,
- 30 € les composteurs de 600 litres (paiement uniquement par chèque).



## NOS DÉCHETS VERTS AU QUOTIDIEN

- À Douarnenez Communauté, **187 kg /an /hab. sont collectés en moyenne**, contre 73 kg /an /hab. pour la moyenne nationale,
- Pas moins de 27 % des déchets collectés sur le territoire sont des déchets verts,
- Le brûlage des déchets verts est interdit ! Cette combustion dégage de nombreuses substances toxiques.

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS

- Éviter les espèces envahissantes (Eleagnus, cyprès, thuyas, etc.),
- Privilégier des arbres et arbustes à croissance lente et à faible encombrement,
- Opter pour des haies mixtes, qui évitent la propagation des maladies,
- Limiter la hauteur et la largeur des plants, avec une taille régulière de 1 à 2 fois/an,
- Choisir un gazon rustique à croissance lente et pratiquer une tonte haute = 5 cm.

## CONTACT

Pour tout renseignement, veuillez contacter Douarnenez Communauté en téléphonant au **02 98 74 48 50** ou en envoyant un email à [accueil@douarnenez-communaute.fr](mailto:accueil@douarnenez-communaute.fr)  
Plus d'infos sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)

## SIMPLE ET FACILE, MON JARDIN AU NATUREL



**DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ  
S'ENGAGE À PARTICIPER FINANCIÈREMENT  
AU BROYAGE DE VOS VÉGÉTAUX**





# LE BROYAGE

C'est réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage. Ces derniers pourront être réutilisés au jardin sous forme de compost ou de paillage.

## LES ATOUTS DU BROYAGE

Broyer ses déchets de jardinage permet de réduire leur volume, mais pas seulement ! **Ces déchets vont aussi être revalorisés.**

Une fois bien réduits, ils pourront être ajoutés au compost, ce qui n'aurait pas été possible autrement car les parties coriaces des végétaux ont tendance à mettre plus de temps à se décomposer. Ainsi réduites, brindilles, branches, feuilles mortes mais aussi feuilles épaisses se mêleront parfaitement au tas de compost et ne poseront plus aucun souci. Nul besoin de les brûler ou de les évacuer vers une déchèterie, elles seront directement réutilisées sur place pour la création de compost ou de paillis.

Riches en éléments fertilisants, les copeaux issus du broyage vont pouvoir être étalés sous forme de paillage au jardin. Celui-ci restituera, au fil du temps, les éléments nutritifs contenus dans les déchets aux pieds des plantes ornementales qui seront ainsi fertilisées.



# LES AIDES

## Comment broyer ?

**Si vous avez une petite quantité de branchages de diamètre inférieur à 1 cm :**

Étalez les branchages sur la pelouse, passez lentement sur celles-ci avec votre tondeuse et récupérez le broyat dans le panier.

**Si vous avez une grande quantité de branchages de diamètre supérieur à 1cm :**

**Option 1 :** Vous pouvez faire appel à un prestataire de broyage des végétaux à domicile (jardiniers, paysagistes, etc.), Douarnenez communauté s'engage à prendre en charge de 50 % du coût TTC facturé pour le temps passé exclusivement au broyage, une aide plafonnée à hauteur de 50 € TTC par foyer par an.

### Conditions d'éligibilité à l'aide :

- Vous assurer que l'entreprise est conventionnée auprès de Douarnenez Communauté,
- Vous engager à utiliser le broyat obtenu comme amendement organique,
- Présenter la facture acquittée indiquant le coût du broyage des végétaux,
- Présenter un RIB,
- Être à jour de leur redevance Ordures Ménagères.

**Option 2 :** Vous pouvez louer un broyeur à végétaux auprès d'une entreprise. Douarnenez communauté s'engage à prendre en charge de 50 % du coût TTC facturé pour la location du broyeur, une aide plafonnée à hauteur de 50 € TTC par foyer par an.

### Conditions d'éligibilité à l'aide :

- Vous engager à utiliser le broyat obtenu comme amendement organique,
- Présenter la facture acquittée indiquant le coût de la location du broyeur,
- Présenter un RIB,
- Être à jour de leur redevance Ordures Ménagères.

# LE PAILLAGE

Observez la nature ! Il n'y a que dans les jardins que la terre est apparente et nette... A l'état naturel, le sol est recouvert de quantité de débris. Pour ne pas laisser le sol à nu, ayez recours au paillage qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques.

## LES BIENFAITS DU PAILLAGE

- Préserve l'humidité du sol et limite le dessèchement en été : un paillage vaut plusieurs arrosages !
- Protège des variations de températures (gel et sécheresse),
- Limite le développement des herbes indésirables et évite le désherbage chimique,
- Crée un lieu propice aux insectes utiles,
- Enrichit le sol, l'humus est indispensable à sa bonne structure.

PAILLIS	DURÉE DE VIE	CONSEIL
Tontes de pelouse	Courte Quelques semaines	Cultures courtes (La majorité des légumes, les fleurs annuelles)
Feuilles épaisses, branches broyées (dont celles des thuyas et des cyprès)	Longue Jusqu'à 1 an	Plantes pérennes (fraise, framboise, arbuste, rosier, vivace, aromatiques, arbre)

